

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidenteScrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Ivan Godat (VERT-E-S)Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du ParlementExcusés : Alain Beuret (PVL), Patrick Chapuis (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), Vincent Henin (PCSI), Magali Rohner (VERT-E-S), Edgar Sauser (PLR) et Alain Schweingruber (PLR)Suppléants : Raoul Jaeggi (PVL), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Jean-François Pape (PDC), Thomas Schaffter (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Sophie Guenot (PCSI), Raphaël Breuleux (VERT-E-S), Irène Donzé (PLR) et Pierre Chételat (PLR)

La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

Département des finances (suite)**6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2023 (suite)**Proposition no 10Rubriques 100.3010.00 et suivantes et XXX.46XX.00 (toutes UA confondues, dès p. 61) - Introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée au sein de l'Etat du budget 2023 (PE104)Projet de budget :XXX.30XX.00 500 rubriques concernées
XXX.46XX.XXCommission :XXX.30XX.00 2'201'700 francs
XXX.46XX.XX -501'700 francs Réajustement des traitements, participations de tiers et des communes

Différence par rapport au projet de budget : 1'700'000 francs (effet net de la proposition)

Remarque : Pas d'application de la mesure PE104 au projet de budget 2023.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 48 voix contre 7.

Proposition no 11Rubriques 101.3010.05 (p. 62), 500.3020.05 (p. 122) et 515.3020.05 (p. 117) et suivantes et 500.4612.00 (p. 113) - Maintien d'un montant net de -1'700'000 francs sur les charges de personnel mais par d'autres mesures que la mesure PE104 (semaine de congé non payée)Majorité de la commission :101.3010.05
500.3020.05
515.3020.05
500.4612.00

Minorité de la commission :

101.3010.05	-1'071'400 francs	Réajustement des traitements, participations de tiers et des communes
500.3020.05	-781'900 francs	
515.3020.05	-348'400 francs	
500.4612.00	501'700 francs	

Différence par rapport au projet de budget : -1'700'000 francs (effet net de la proposition)

Remarque : Globalement, maintien du montant à atteindre de -1,7 million de francs sur les charges de personnel, mais par un ou d'autres moyens que l'équivalent de cinq jours de congé non payés. Utilisation des rubriques comptables créées pour le budget 2022 pour inscrire les écritures négatives d'un même montant global. Par rapport aux chiffres du projet de budget, il n'y a pas de modification du résultat, mais cela dépend de l'acceptation ou non de la mesure 10, car les deux sont liées et dans l'ordre 10, puis 11.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24.

Proposition no 20

Rubriques 101.3010.00, 101.3050.00, 101.3051.00, 101.3053.00, 101.3054.00 et 101.3055.00 (p. 62) - Remettre le recrutement des secrétaires généraux en 2024

Gouvernement et majorité de la commission :

101.3010.00	1'024'200 francs	Traitements et charges sociales du projet de budget
101.3050.00	138'700 francs	
101.3051.00	245'100 francs	
101.3053.00	4'400 francs	
101.3054.00	58'700 francs	
101.3055.00	17'600 francs	

Minorité de la commission :

101.3010.00	810'900 francs	
101.3050.00	124'900 francs	Réajustement des traitements et des charges sociales
101.3051.00	223'000 francs	
101.3053.00	4'000 francs	
101.3054.00	52'900 francs	
101.3055.00	15'900 francs	

Différence par rapport au projet de budget : -257'100 francs

Remarque : Proposition de remettre le recrutement des secrétaires généraux en 2024.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité commission est acceptée par 35 voix contre 24.

Proposition no 40

Rubrique 110.3000.00 (p. 64) - Mesures relatives au Parlement du budget 2023 (PE607)

Gouvernement et minorité 2 de la commission :

Projet de budget, soit d'une économie de 90'000 francs

110.3000.00	929'700 francs
-------------	----------------

Majorité de la commission :

Pas d'application de la mesure PE607 au budget 2023. Remise de 90'000 francs

110.3000.00	1'019'700 francs
-------------	------------------

Minorité 1 de la commission :

49'500 francs d'économie contre 90'000 francs, soit +40'500 francs en net par rapport au projet de budget. L'idée étant de revenir à une journée parlementaire à 225 francs contre 300 francs actuellement

110.3000.00	970'200 francs
-------------	----------------

Différence par rapport au projet de budget : 90'000 francs
Effet maximal (majorité de la commission), sinon 40'500 francs (minorité 1) ou zéro (minorité 2)

Au vote :

- La proposition de la minorité 1 l'emporte face à la proposition du Gouvernement et de la minorité 2 par 21 voix contre 11 ;
- La proposition de la majorité de la commission est acceptée par 25 voix contre 24 en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission.

Proposition no 50

Rubrique 120.4250.01 (p. 66) - Adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement (PE600)

Gouvernement et minorité de la commission :

120.4250.01 -960'000 francs

Majorité de la commission :

120.4250.01 -910'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 50'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE600 au budget 2023.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 20.

Proposition no 60

Rubriques 790.3638.00 (p. 67) et 500.3130.00 (p. 112) - Réduction de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (PE605)

Gouvernement et minorité de la commission :

790.3638.00 198'000 francs

500.3130.00 287'000 francs

Majorité de la commission :

790.3638.00 230'000 francs

500.3130.00 305'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 50'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE605 au budget 2023.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 10.

Proposition no 70

Rubriques 210.3636.00 (p. 68) et 210.3637.01 (p. 69) - Réduction des enveloppes des institutions paraétatiques dans la même proportion que la réduction du budget de l'État en leur donnant plus d'autonomie notamment dans la gestion des ressources humaines (PE212)

Gouvernement et minorité de la commission :

210.3636.00 26'889'100 francs

210.3637.01 582'400 francs

Majorité de la commission :

210.3636.00 27'129'000 francs

210.3637.01 583'900 francs

Différence par rapport au projet de budget : 241'400 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE212 au budget 2023. Au niveau des effets financiers PE, à considérer globalement avec la mesure PE104B pour un total de 484'000 francs. Cf. proposition suivante 80 de modification du budget 2023 ci-après. Un seul débat pour les propositions 70 et 80 au plénum.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.

Proposition no 80

Rubriques 210.3634.00 (p.68), 210.3636.03 (p.69), 210.4612.00 (p.70), 200.3634.07 (p. 83), 200.3636.01.00 (p.84), 200.3636.02 (p. 84), 500.3636.00 (p. 113), 500.4612.00 (p. 113), 520.3636.07 (p. 121) et 600.3636.00 (p. 134) - Impacts dans les institutions para-étatiques non concernées par d'autres mesures impliquant une diminution des ressources (mesure PE104B)

Gouvernement et minorité de la commission :

210.3634.00	7'172'900 francs	Services sociaux régionaux
210.3636.03	3'002'600 francs	FAS
210.4612.00	-925'100 francs	
200.3636.01	1'204'500 francs	
200.3634.07	3'726'100 francs	CMP
200.3636.02	485'500 francs	SSA-puériculture
500.3636.00	9'933'000 francs	Fondation Pèreène
500.4612.00	-13'279'800 francs	
520.3636.07	2'063'100 francs	Fondation Jules Thurmann
600.3636.00	3'111'400 francs	Eglises

Majorité de la commission :

210.3634.00	7'218'500 francs
210.3636.03	3'025'600 francs
210.4612.00	-918'700 francs
200.3636.01	1'253'400 francs
200.3634.07	3'783'300 francs
200.3636.02	488'900 francs
500.3636.00	9'997'300 francs
500.4612.00	-13'320'600 francs
520.3636.07	2'077'500 francs
600.3636.00	3'131'600 francs

Différence par rapport au projet de budget : 242'600 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE104B au budget 2023.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 26.

Proposition no 100

Rubriques 210.3636.03 (p. 69), 210.4612.00 (p. 70), 200.3636.01 (p. 84), 200.3637.00 (p.84), 220.3633.00 (p. 70) et 220.4632.00 (p. 71) - Augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile (mesures PE410-411)

Gouvernement et minorité de la commission :

210.3636.03	3'002'600 francs
210.4612.00	-925'100 francs
200.3636.01	1'024'500 francs
200.3637.00	17'480'000 francs
220.3633.00	57'100'000 francs
220.4632.00	-13'146'300 francs

Majorité de la commission :

210.3636.03	3'002'600 francs
210.4612.00	-925'100 francs
200.3636.01	1'024'500 francs
200.3637.00	18'820'000 francs
220.3633.00	56'700'000 francs
220.4632.00	-13'016'300 francs

Différence par rapport au projet de budget : 1'070'000 francs

Remarque : La proposition est de ne pas augmenter la participation du patient-e et porte sur la suppression des mesures 410-411, mais il existe un impact financier indirect sur les mesures 408-409. L'idée est de donner une vue globale des six rubriques comptables potentiellement concernées.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 41 voix contre 12.

Proposition no 120

Rubriques 305.3010.00, 305.3050.00, 305.3051.00, 305.3053.00, 305.3054.00, 305.3055.00 (p. 89), 305.3130.01 (p. 80) - Suppression des stands communs lors de salons et d'exposition (mesure PE304)

Gouvernement et majorité de la commission :

305.3010.00-	- francs
305.3055.00	
305.3130.01	175'000 francs

Minorité de la commission :

305.3010.00-	120'000 francs
305.3055.00	
305.3130.01	200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 145'000 francs

Remarque : Effets diffus multiples sur de nombreuses rubriques, mais centralisés sur deux rubriques. Pas d'application de la mesure PE304 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 18.

Proposition no 130

Rubrique 320.3635.00 (p. 95) - Réduction/suppression des marchés au bétail (mesure PE301)

Gouvernement et minorité de la commission :

320.3635.00	400'000 francs
-------------	----------------

Majorité de la commission :

320.3635.00	940'000 francs
-------------	----------------

Différence par rapport au projet de budget : 540'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE301 au budget 2023.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 8.

Proposition no 140

Rubrique 410.3632.00 (p.102) - Suppression des aides cantonales à la biodiversité en forêt (mesure PE703)

Gouvernement et majorité de la commission :

410.3632.00	638'000 francs
-------------	----------------

Minorité de la commission :

410.3632.00	746'000 francs
-------------	----------------

Différence par rapport au projet de budget : 108'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE703 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 10.

Proposition no 150

Rubriques 500.4612.00 (p. 113) et 613.3602.11 (p. 138) - Neutralisation effets financiers en faveur des communes (mesure PE 610)

Projet de budget :

500.4612.00	-13'279'800 francs
613.3602.11	16'996'500 francs

Commission :

500.4612.00	-12'609'800 francs
613.3602.11	17'027'500 francs

Différence par rapport au projet de budget : 701'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE610 au budget 2023.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 51 voix contre 1.

Proposition no 160

Rubriques 502.3020.00, 502.4612.00, 503.3020.00 (p. 114) et 503.4612.00 (p. 115) - Cours facultatifs : réduction de l'offre de 10% (mesure PE 502)

Gouvernement et majorité de la commission :

502.3020.00	40'898'100 francs
502.4612.00	-31'790'400 francs
503.3020.00	29'527'200 francs
503.4612.00	-23'357'100 francs

Minorité de la commission :

502.3020.00	40'949'000 francs
502.4612.00	-31'822'500 francs
503.3020.00	29'564'000 francs
503.4612.00	-23'380'700 francs

Différence par rapport au projet de budget : 32'000 francs

Remarque : Rubriques et montants multiples. Pas d'application de la mesure PE502 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 25.

Proposition no 170

Rubriques 503.3020.00 (p. 114) et 503.4612.00 (p. 115) - Réduction du coefficient pour le calcul de l'enveloppe pédagogique pour les écoles secondaires (mesure PE504)

Gouvernement et majorité de la commission :

503.3020.00	29'527'200 francs
503.4612.00	-23'357'100 francs

Minorité de la commission :

503.3020.00	30'094'300 francs
503.4612.00	-23'717'200 francs

Différence par rapport au projet de budget : 207'000 francs

Remarque : Les mesures 160 et 170 touchent les mêmes rubriques dont les totaux évolueront en fonction des décisions. Pas d'application de la mesure PE504 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 24.

Proposition no 180

Rubrique 600.3406.00 (p. 134) - Remboursement du prêt à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Projet de budget :

600.3406.00 3'789'700 francs

Commission :

600.3406.00 3'489'700 francs

Différence par rapport au projet de budget : -300'000 francs

Remarque : Il est proposé d'anticiper la seconde tranche de remboursement.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 54 députés.

Proposition no 190

Rubriques 612.4000.00 (p. 137) et 613.4010.00 (p. 138) - Compensation via l'impôt sur le revenu des personnes physiques (PPH) et impôt sur le bénéfice des personnes morales (PMO)

Gouvernement et majorité de la commission :

612.4000.00 -187'200'000 francs

613.4010.00 -46'380'000 francs

Minorité de la commission :

612.4000.00 -191'600'000 francs

613.4010.00 -47'480'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -5'500'000 francs

Remarque : Augmentation à l'écart historique moyen annuel des impôts de + 5,5 mios entre le budget et les comptes. Le Gouvernement maintient qu'il n'est plus possible d'augmenter les montants fiscaux, qui ont déjà été plusieurs fois réévalués au projet de budget 2023. L'effet est réparti proportionnellement aux rentrées fiscales, soit 4/5e sur le produit sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques et 1/5e sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 9.

Proposition no 1000

Rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 (p. 155) - Porter le volume des subventions à 6 mios et adaptation du soutien fédéral en correspondance

Gouvernement et minorité de la commission :

400.5670.01 4'140'000 francs

400.6300.00 -3'100'000 francs

Majorité de la commission :

400.5670.01 6'000'000 francs

400.6300.00 -4'500'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 460'000 francs (effet net de la proposition)

Remarque : Porter le volume des subventions à 6 mios et adaptation du soutien fédéral en correspondance.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 9.

Proposition no 1100

Rubrique 410.5620.00 (p. 156) - Suppression des aides cantonales aux chemins forestiers (forêts de production) (mesure PE701)

Gouvernement et majorité de la commission :

410.5620.00 1'783'800 francs

Minorité de la commission :

410.5620.00 1'858'800 francs

Différence par rapport au projet de budget : 75'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE701 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 12.

Proposition no 1200A

Rubrique 410.5620.00 (p. 156) - Prioriser et réduire le soutien cantonal aux infrastructures pour l'eau potable et l'eau usée (mesure 702)

Gouvernement et majorité de la commission :

410.5620.00 1'783'800 francs

Minorité de la commission :

410.5620.00 2'183'800 francs

Différence par rapport au projet de budget : 400'000 francs

Remarque : Pas d'application de la mesure PE702 au budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 17.

Proposition no 1400

Rubrique 430.5040.00 (p. 164) - Amélioration efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat

Gouvernement et majorité de la commission :

430.5040.00 6'200'000 francs

Minorité de la commission :

430.5040.00 8'200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 2'000'000 francs

Remarque : En lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie, accélération de l'assainissement des bâtiments de l'Etat.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 15.

Proposition de Raoul Jaeggi (PVL)

Réduction de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible à l'exception des salaires.

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 40 voix contre 5.

Proposition no 2000

Rubrique 600.4894.00 (p. 135) - Prélèvement sur la réserve pour politique budgétaire

Projet de budget :

600.4894.00 -21'500'000 francs

Proposition du groupe PS :

Suite aux résultats des votes en séance plénière, il est proposé de prendre en montant de 26,1 millions sur la réserve pour politique budgétaire

600.4894.00 -26'100'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 4'600'000 francs

Au vote, la proposition du groupe PS est acceptée par 41 voix contre 5.

Raoul Jaeggi (PVL) demande à revenir sur la rubrique des salaires des membres du Gouvernement (rubrique 101.3000.00)

Au vote, la demande de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 34 voix contre 16.

Tous les articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 43 voix contre 14.

La séance est levée à 17h50.

Delémont, le 15 décembre 2022



La présidente :
Brigitte Favre

Le secrétaire général :
Fabien Kohler